JOURNAL DE LA COMMUNE D'ATHIES OCTOBRE 2010 N° 37

TRAIT D'UNION

La culture s'invite à ATHIES.

Les 11 et 12 Septembre nous avons pu apprécier l'exposition de Peintures et Sculptures de Monsieur et Madame LAGACHE dans les locaux de l'Espace Culturel Communal.

Cette fois c'est à son domicile que Madame Myriam LEGRU a exposé dans le cadre des « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes » qui se sont déroulées les 15, 16 et 17 Octobre 2010.

Nous avons pu apprécier la qualité des réalisations de Madame LEGRU que ce soit pour ses tableaux, ses fauteuils recouverts de toile de lin peinte à la main ou encore de multiples objets décoratifs.

Nous ne pouvons qu'inciter les talents « cachés » de notre village à se faire connaître

Le Maire,
Jean-Marc PARMENTIER



REVISION DES LISTES ELECTORALES :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire avant le 31 décembre 2010.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

a) d'une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité)

b) d'un justificatif de domicile

Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, les demandes d'inscription peuvent être :

- soit adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé.
- soit déposées par un tiers mandaté.

BOURSE COMMUNALE :

Les enfants de la commune, âgés de **11** à **16** ans et fréquentant les établissements publics ou privés dispensant un enseignement autre que celui donné dans l'école primaire et maternelle de la commune, peuvent obtenir une bourse d'un montant de 25 €uros.

Pour obtenir cette bourse, il suffit de déposer avant le **19 novembre 2010** au secrétariat de la Mairie :

- Un certificat de scolarité par enfant
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN A.E.P.G.E :

Les cours de gymnastique d'entretien pour adultes ont repris le jeudi soir de 18 heures 45 à 20 heures, à l'Espace Culturel Communal, 34 Grand'Rue, Les inscriptions se font sur place.

NETTOYAGE DES TOMBES :

Nous vous rappelons qu'il serait souhaitable que les travaux de nettoyage pour la Toussaint soient terminés pour le **29 Octobre 2010.**

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE :

- Vous percevez le R.S.A.
- Vous êtes aussi inscrit à Pôle- Emploi

Venez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie pour percevoir votre bon d'achat pour les fêtes de fin d'années.

Surtout n'oubliez pas de vous munir des attestations justifiants votre situation.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES :

CATEGORIE FACADE :

1– M. Hervé PIQUE et Mme Marie-Claire CORDONNIER, 2 – M. Mme Yves GERZAGUET, 3 – M. Mme Etienne GRABOWSKI, 3 – M. Mme Philippe FRANCOIS, 5 – M. Mme André DECEUKELEIRE, 6 – M. Mme Jean-Claude MERLEN, 7 – M. Mme Arthur SOUILLARD, 8 – M. Mme Jean-Claude STEPHAN.

CATEGORIE PETIT JARDIN :

1 – Mme Jeanine BIALAS, 2 – M. Vincent BOUTEMY, 3 – M. Mme René DELAHAYE, 3 – M. Mme Jacques PICAVET, 5 – M. Mme Cyrille TANFIN, 5 – M. Mme Georges THILLIEZ, 7 –Mme Anne-Marie LUCIDARME, 7 – M. Mme Jean-Claude DUBOIS, 7 – M. Mme Bernard SAUVAGE, 10 – M. Mme Serge ADAMSKI, 10 –M. Mme Pierre BOUTEMY, 12 – M. Mme Olivier DENIS, 12 – M. Mme. Jean-Claude CASTEL, 14 – M. Mme André BOSSU

CATEGORIE GRAND JARDIN :

1 – M. Mme Bernard PRUVOST, 2 – M. Mme André PLOTA, 3 – M. Mme Gilbert VASSEUR, 4 – M. Mme Gérard GONSE, 4 – M. et Mme Pierre JAMES, 6 – M. Mme Jean-Louis BERTELOOT, 7 – M. Mme Jean-Noël VION, 8 – M. Mme Pascal LEFEBVRE, 8 - M. Mme Gérard SEROUGE, 8 – M. Mme Jean DESOMBRE, 11- M. Mme Frédéric HUL, 11 - M. Mme Michel SCAILLEREZ 11 - M. Mme Oscar HYENVEUX.

Hors concours : Mme Raymonde CORDONNIER, M. Mme Henri KALWAT, M. Mme Bernard MENAGE

Les lauréats ont été reçus par la municipalité à l'Espace Culturel Communal le 1er Octobre 2010 pour se voir remettre le traditionnel diplôme et leur récompense.



Cette année le jury était composé de trois membres extérieurs à la commune, MM. Bernard CAILLERETZ, Eric DEGEUSER, Noël ROQUET et trois membres du Conseil Municipal, Mmes. Christine VALLEZ, Véronique TAVERNIER et Estelle BOILLY ainsi qu'un Athésien, M. Gaëtan RAULT.

A la fin de la cérémonie Monsieur le Maire a félicité les agents des services techniques pour le fleurissement de la Commune.

RENTREE SCOLAIRE 2010

Le mois de septembre de chaque année nous rappelle la traditionnelle rentrée scolaire.
Nous vous donnons ci-après le tableau des différentes classes de l'école primaire communale.



Nous accueillons
Deux nouveaux enseignants

Madame Gwenn HONORE

Monsieur Nicolas ZANELLI





Enseignants	Classes	
Fabrice CARTON, Directeur	CM2 CM1	15 8
Gaëlle LESOT	CE2 CE1-2	18 8
Maryse NIRDOL et Nicolas ZANELLI	Grande section CP CE1-1	5 10 5
Gwenn HONORE	Moyenne section Petite section Toute petite section	15 11 4
	TOTAL	**99**



GARDERIE

Horaires :

- Le matin de 7 H 30 à 8 H 50
- Le midi de 13 H 15 à 13 H 50
- Le soir de 17 H 00 à 18 H 30 **(Il vous est demandé de respecter l'horaire de fermeture fixé à 18 H 30).**

Prix :

- Il est de 1,60 €uro par jour avec un minimum de 5 jours par enfant.
- Au delà de 5 jours, le forfait de 16,00 €uros par mois reste appliqué.

Le règlement vous sera réclamé sur présentation d'une facture qui vous sera adressée le mois écoulé.

CANTINE

- Le prix du repas du midi à la rentrée scolaire prochaine reste fixé à 3,05 €uros.
- Les tickets de cantine seront vendus par minimum de 10 aux horaires d'ouverture de la Mairie.

  - LUNDI de 9 H 00 à 12 H00 et de 13 H30 à 16 H 30
  - MARDI de } 13 H 30 à 16 H 30
  - JEUDI de } 13 H 30 à 16 H 30
  - VENDREDI de } 13 H 30 à 16 H 30
  - MERCREDI de 10 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30

REGLEMENT

(Instructions à suivre impérativement - Aucune dérogation ne pourra être accordée)

- Le ticket sera remis **la veille à 9 heures** au Responsable de la cantine, à l'entrée de la cour de récréation ou à la Responsable de garderie, **dès l'arrivée de l'enfant.**
- Pour le repas du **JEUDI**, le ticket doit être remis le **MARDI pour 9 heures**.
- Pour le repas du **LUNDI**, le ticket doit être remis le **VENDREDI pour 9 heures.**
- En cas d'absence, veuillez penser à commander le repas pour la reprise des cours.

Les tickets de cantine doivent être donnés au fur et à mesure de la réservation des repas.
Il ne sera pas toléré un retard de plus de 2 tickets repas par enfant.
Le 3ème repas ne sera commandé que si vous régularisez votre situation auprès du service cantine avant la réservation.

COMMANDE DES REPAS

Les repas sont commandés la veille **avant 10 HEURES 30.**

A titre exceptionnel, si vous inscrivez votre enfant le jour même, il aura un repas préparé par le personnel communal et qui sera constitué d'une entrée, de raviolis ou de pâtes avec viande hachée, et d'un dessert.

Nous sommes tributaires d'un service de restauration dont le bon fonctionnement est subordonné au respect absolu des consignes.
Nous demandons absolument à ce qu'elles soient respectées pour le bien-être de tous.

Il est à noter que le personnel communal de restauration n'est pas habilité à donner quelconque médicaments aux enfants.

ABSENCE

En cas d'absence, il ne sera pas possible de récupérer le ticket de cantine, ni le repas. Celui-ci aura été commandé et livré. Il doit être consommé sur place pour la bonne hygiène réglementaire du service. Les repas étant livrés par barquette entière pour huit enfants, enlever le repas de l'enfant absent consisterait à rompre la chaîne du froid et rendrait les aliments dangereux pour les autres élèves.

Soyez vigilants – Aucune dérogation à ce règlement ne sera accordée.

Une partie de pêche dédiée à la mémoire du vice-Président



Le 15 Août, "***la Gaule Athésienne*** " a organisé sa traditionnelle journée de pêche estivale, au marais communal. Les membres du conseil d'administration de l'association on voulu que cette rencontre soit dédiée à la mémoire de Gérard Dupont, vice-président décédé l'été dernier.

Soixante-quatorze pêcheurs, la plupart venue en famille, participèrent à cette manifestation de sympathie, où chacun évoqua ses souvenirs de la convivialité de Gérard et de ses compétences.

Des qualités unanimement reconnues également au sein du conseil municipal, à la présidence du Comité des fêtes et au cabinet d'architecte A3, où il travaillait.

Au cours du repas à la mi-journée, le président, Bernard Boutemy a remercié l'assistance de témoigner par sa présence l'estime qu'elle portait à Gérard.

Au terme de cette journée commémorative, sa veuve, Nathalie Dupont a remis les coupes, offertes par la municipalité et le cabinet A3.

****

CARNET ROSE :

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

- Noé LEMOINE né le 17 Août 2010
  Fils de Marc-Antoine LEMOINE et Stéphanie LOÏEZ

- Lou DELMOTTE née le 17 Septembre2010
  Fille de Fabrice DELMOTTE et Julie VASSEUR

Nos félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux nés

ILS ONT CONVOLE EN JUSTES NOCES :

Le Samedi 21 Août 2010

Mariage entre Mademoiselle Isabelle POUDROUX
Fille de Monsieur et Madame Marcel POUDROUX
Et
Monsieur Christophe ROBIQUET
Fils de Monsieur et Madame Rémi ROBIQUET

Tous nos vœux de bonheur

ILS NOUS ONT QUITTES :

- Madame Marylène DOMAIN née BRIET – 62 ans – Décédée le 21 Août 2010

Nous réitérons toutes nos condoléances aux familles.

ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE !

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- Chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.
Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses…).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours.
Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.
Dans ce cas :

1) Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2) Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
3) Évacuez les locaux et bâtiments.
4) Appelez les secours :
   Numéro unique d'urgence européen (112)
   Les Sapeurs Pompiers (18)
   ou le SAMU (15).
5) Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel de chauffage ou des Sapeurs Pompiers

Photos © : C.LENGLET

La vie locale en images : de juillet à octobre 2010



08.07 : ***jury du concours des maisons fleuries.***



13.07 : ***distribution des friandises du 14 juillet.***



13.07 : ***Dépôt de gerbe en commémoration de la fête nationale.***





13.07 : ***Bal populaire et son repas campagnard préparé par les membres du Comité des fêtes.***





Juillet : ***les campeurs du Centre de loisirs au*** **Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain.**





15.08 : Concours de pêche dédié à Gérard Dupont. ***26.09 : Grand Loto de l'Amicale laïque.***





26.09 : Grand Loto de l'Amicale laïque, la chance a souri à Colette James, la gagnante de la vitrine.





1.10 : Remise des prix et des récompenses aux trente-cinq lauréats du concours des maisons fleuries.





10.10 : ***Repas dansant du Club de l'Amitié des Aînés réalisé avec l'aide des amis de l'association.***



MEMOIRES de PIERRES

La Commune d’Athies, complètement détruite lors de la Grande guerre de 1914-1918, à reçu la distinction de la Croix de guerre, le 23 septembre **1920**.

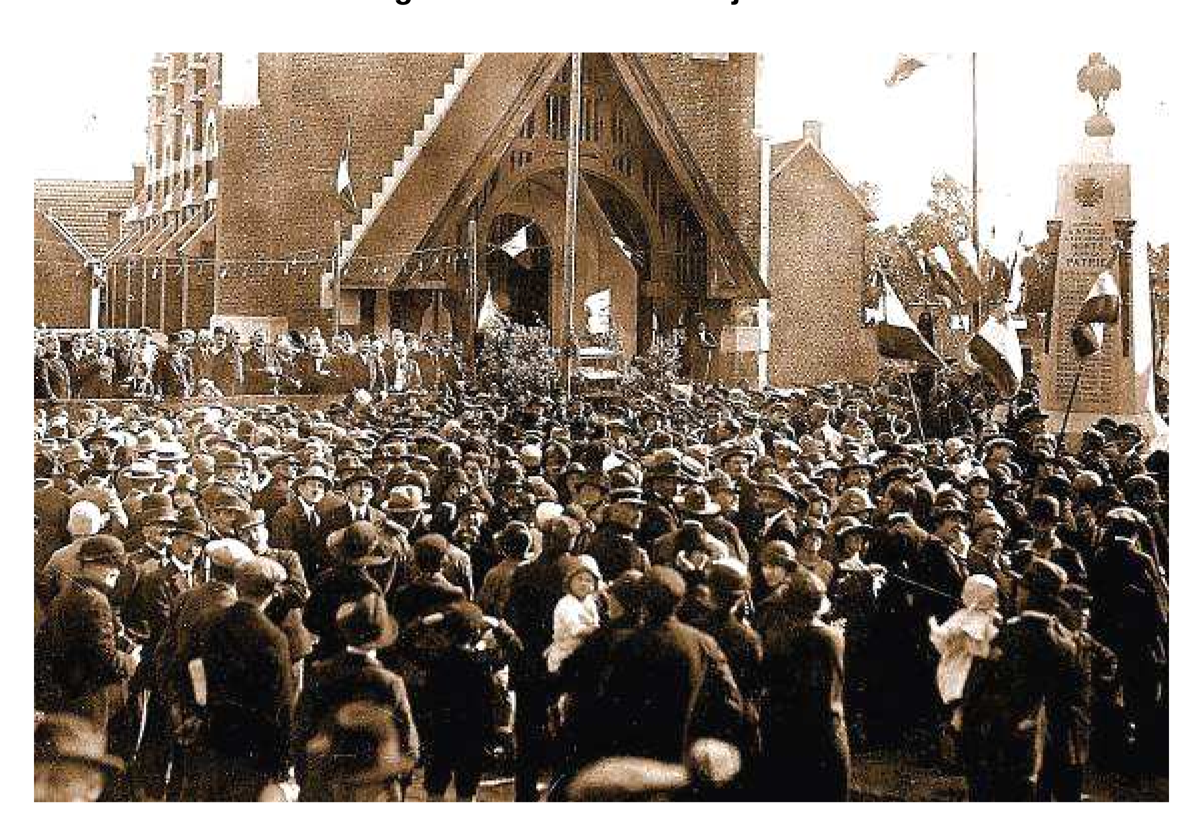
En **1926**, par autorisation préfectorale, la commune érige un monument aux morts, devant l’église fraichement reconstruite, sur un nouvel emplacement.

Les architectes, **MM. Decaux et Brevel** ont choisi le marbrier **Platel** frères d’Arras pour réaliser le monument en granit bleu de Belgique avec Coq, flambeaux, croix de guerre et couronne.

Avec l’épitaphe : ***La commune d’Athies à ses enfants morts pour la patrie.***

<u>**Conflits commémorés :**</u> 1914-1918, 1939-1945, Indochine ; Afrique du Nord.

L’inauguration eut lieu le 25 juillet 1926.



La Place du Maréchal Foch fait peau neuve

Chacun a pu remarquer les travaux de la Place Foch :

Tout y est revu :

- Le monument
- Les trottoirs
- Les parkings
- Les espaces verts
- L'éclairage
- L'enfouissement des lignes électriques
- Les routes



Ces travaux qui devraient se terminer en Novembre sont :

d'un montant au départ d'environ 310.000 €uros.

Les Appels d'Offres ont permis déjà de ramener ce coût à 275.488,41€uros

Enfin des Subventions ont déjà été attribuées notamment par la Communauté Urbaine Arras et le Conseil Général, d'autres sont espérées et les comptes vous seront présentés lors de l'inauguration début 2011.

Ces travaux rendus nécessaires tant par l'état du monument et de ses fondations, que par la mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite vont amener également un sérieux coup de rajeunissement au Centre du Village et vont permettre de sécuriser les manifestations patriotiques qui jusque maintenant se déroulaient en partie sur la route départementale.

Bien évidemment les travaux touchant directement au monument aux morts ont été réalisés avec l'accord du Comité Local des Anciens Combattants.

Myriam Legru, une artiste Athésienne de talent



Dans le cadre de l'opération « ***les ateliers d'artistes*** » organisée avec le concours du conseil général du Pas-de-Calais, Myriam Legru a ouvert la porte de son atelier, 1 Rue du Marais, vendredi, samedi et dimanche 17 octobre, pour faire connaître ses réalisations de restauration et d'embellissement de fauteuils.

Myriam, douée pour le dessin depuis toujours, a eu la révélation de ses dons pour la peinture décorative il y a quelques années, après le départ dans la vie de ses grands enfants.

D'abord, elle se lança à peindre des tableaux, décorer des objets de la vie courante, pour aboutir à la restauration de fauteuils. Autodidacte passionnée, elle a acquis un savoir-faire professionnel en lisant de nombreux ouvrages spécialisés. Elle rénove des fauteuils de tous styles, anciens ou contemporains, et les recouvrent d'une toile qu'elle peint de main de maître, en faisant ainsi des œuvres d'art.



Durant ces trois jours, elle a accueilli de nombreux visiteurs admiratifs et pour beaucoup des Athésiens, surpris de découvrir près de chez eux une artiste dont le talent n'a d'égal que sa modestie.

Le Maire, Jean Marc Parmentier, le conseil municipal et Nicolas Desfachelle, directeur de cabinet auprès de Jean-Pierre Deleury, Maire de Saint Laurent Blangy, Conseiller général, ont tenu à la féliciter pour la qualité et la valeur artistique de ses réalisations.